

Vice-rectorat de la Polynésie française  
Département des Examens, des cert. pro.  
et des concours (DEC)

VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code de l'éducation notamment son article R263-2 ;

VU le code général de la fonction publique notamment ses articles L325-17 à L325-20 et suivants ;

VU la loi n°83-481 du 11 juin 1983 fixant les conditions dans lesquelles doivent être pourvus les emplois civils permanents de l'État et de ses établissements ;

VU le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

VU le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

VU le décret n°2015-831 du 07 juillet 2015 modifiant le décret n° 2003-1260 du 23 décembre 2003 fixant les dispositions statutaires applicables aux professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;

VU le décret du 30 janvier 2026 portant nomination du vice-recteur de la Polynésie française - M. CANVEL (André) ;

VU l'arrêté du 24 décembre 1992 fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française ;

VU l'arrêté du 12 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe organisé à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, du premier concours interne ainsi qu'un recrutement par liste d'aptitude pour l'intégration d'instituteurs titulaires régis par le décret du 19 juillet 1982 dans le corps des professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française ;

## ARRETE

Article 1 : Le jury du premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française est constitué comme suit pour la session 2026 :

### **PRESIDENT(E) DE JURY**

Mme MAGALI MARIANI  
INSP ACAD – INSP PEDA REGI HORS CLASSE

Vice Rectorat de Polynésie Française. PAPEETE  
MATHEMATIQUES

### **MEMBRE(S) DE JURY**

Mme NANCY BROTHERSON  
INSP EDUC NATI CLAS NORM

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE DES ECOLES DE  
PAPEETE ET PIRAE PAPEETE  
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Mme ANNIE CHANG AH SANG  
PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE

LYCEE PROFESSIONNEL DE FAAA FAAA

M. MOANA GREIG  
INSP EDUC NATI HORS CLASSE

CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE MOOREA/  
MAIAO PUNAAUIA

M. GREGOIRE MASSONNET  
PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE DES ECOLES DE  
PAPEETE ET PIRAE PAPEETE  
SANS SPECIALITE

Mme EMMANUELLE PRELOIS  
INSP EDUC NATI HORS CLASSE

CIRCONSCRIPTION PEDAGOGIQUE ASH 1ER ET 2ND  
DEGRES PIRAE  
CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE

Article 2 : Le Secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 17 mars 2026

Pour le vice-recteur et par délégation,  
le secrétaire général adjoint,  
directeur des ressources humaines



Pascal BENOIT

